

DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE TOULON  
**MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

==--==

Nombre de Membres  
En exercice : 11

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 4

Qui ont pris part à la délibération : 09

**SEANCE DU 12 MARS 2024**

==--==

L'an deux mil vingt-quatre et le 12 du mois de mars à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

**Présents** : Mme VIENOT - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD - Membres

**Pouvoir** : M. VINCENT à Mme VIENOT - Mme DEMIERRE à Mme MATHIVET

**Absents excusés** : M. VINCENT - Mme DEMIERRE - Mme SAUQUET - Mme MAIS

**1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2024**

*PJ : rapport d'orientations budgétaires*

Madame la Vice-présidente expose que le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que dans les établissements publics administratifs qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport qui doit comporter notamment :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ;
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

• **Fonctionnement** :

Le résultat de l'année 2023 laisse apparaître un excédent de l'ordre de 9 511.35 €.

Ajouté à l'excédent reporté, le résultat de clôture 2023 est de 41 396.28 €.

Cet excédent s'explique par le fait que l'enveloppe des secours n'a pas été utilisée en totalité par rapport aux prévisions budgétaires (consommation à 63%).

Les frais de personnel sont en légère augmentation (+ 2000 €) du fait des réformes liées aux reclassements des agents, de l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et du versement de la prime du pouvoir d'achat versée en décembre 2023.

La principale ressource du CCAS est constituée par la subvention municipale qui sera maintenue en 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20240312-2024-03-12D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2024  
Affichage : 13/03/2024

La Vice-présidente, Véronique VIENOT

- **Investissement :**

L'année 2023 laisse apparaître un déficit de l'ordre de - 912.60 € soit un solde d'exécution cumulé de 4 641.45 €.

Le Budget Primitif 2024 pourrait être de 181 747.68 € en dépenses et recettes de fonctionnement et de 11 141.45 € en dépenses et recettes d'investissement.

Les orientations sont détaillées dans le rapport joint à la présente délibération dont une copie a été transmise à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Madame la Vice-présidente demande à travers un vote à Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration, de bien vouloir **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la note de synthèse, présenté et débattu en séance.

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame la Vice-présidente ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Rapport d'Orientation Budgétaire.

**DECIDE à l'UNANIMITE**

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la note de synthèse, présenté et débattu en séance.

Pour extrait conforme, le 13 mars 2024.

Signé :  
La Vice-présidente  
Véronique VIENOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20240312-2024-03-12D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2024  
Affichage : 13/03/2024

La Vice-présidente, Véronique VIENOT